

**Délibération portant approbation des critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat ;
- Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.
- Sur proposition de la directrice de l'Enssib et de la directrice des études et des stages.

Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2020 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, approuve les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master, annexés à la présente délibération.

Membres en exercice : 24

Quorum de présence : 12

Votes exprimés : 23

Dont :

Pour : 23

Contre : -

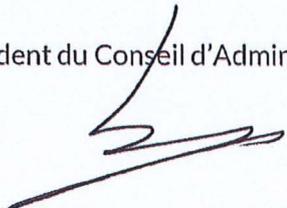
Abstentions : -

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

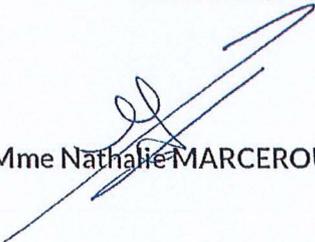
Fait à Lyon, le 14 décembre 2020

Le président du Conseil d'Administration



M. Jean-François BALAUDÉ

La directrice



Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

## Délibération fixant les critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master

En application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, l'admission en première année de master est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les critères d'examen de dossier ci-après pour l'année universitaire 2021-2022 :

### Master « Sciences de l'information et des bibliothèques », M1 PANIST

L'admission à l'Enssib en première année de master « Sciences de l'information et des bibliothèques » s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission composée des responsables du master 1 PANIST et des responsables des quatre parcours de deuxième année (Archives numériques, Information scientifique et technique, Politique des bibliothèques et de la documentation, Publication numérique).

**Les critères pris en compte dans l'examen des dossiers sont les suivants :**

- qualité de la lettre de motivation
- adéquation du projet professionnel aux objectifs de la formation
- moyenne générale des diplômes préparés supérieure ou égale à 12/20
- expérience(s) ou stage(s), en lien avec les domaines couverts par la mention « Sciences de l'information et des bibliothèques », souhaités
- pratique de l'anglais (unités d'enseignement validées en licence)
- vérification du niveau de langue en français et du projet professionnel par un entretien.

### Master « Humanités numériques », M1 parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques »

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques », est conditionnée par l'admission préalable à l'Enssib de l'étudiant.e en première année du master « Sciences de l'information et des bibliothèques » (voir les modalités propres à cette mention).

L'admission à l'Enssib en première année de master « Humanités numériques », parcours « Pratiques et méthodes en Humanités numériques », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission présidée par la responsable du parcours à l'Université Lumière Lyon 2 et composée des responsables du parcours à Lyon 2, Lyon 3, l'ENS Lyon et l'Enssib.

**Les critères pris en compte dans l'examen des dossiers sont les suivants :**

- qualité du dossier de candidature
- adéquation du projet professionnel aux objectifs de la formation
- niveau de langue en français requis pour les étudiants internationaux : B2

**Master « Histoire, civilisations et patrimoine », M1 parcours « Cultures de l'écrit et de l'image »**

L'admission à l'Enssib en première année de master « Histoire, civilisations et patrimoine », parcours « Cultures de l'écrit et de l'image », s'effectue sur examen d'un dossier par une commission d'admission composée des responsables du parcours.

**Les critères pris en compte dans l'examen des dossiers sont les suivants :**

- moyenne générale des diplômes préparés supérieure ou égale à 12/20
- qualité de la lettre de motivation
- notions de latin
- connaissances en histoire
- expérience(s) ou stage(s) en bibliothèques ou archives souhaités
- expérience(s) à l'étranger (Erasmus, etc.) souhaitée(s)
- Vérification du niveau de langue en français et du projet professionnel par un entretien.

**Délibération approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration du 14 décembre 2020.**